

RAPPORT DE LA COMMISSION Sociale et Vie Associative
à la commission Finances et Administration

Mesdames et Messieurs,

Les membres de la commission « Sociale et Vie Associative » se sont réunis le 18 mai 2021 et ont étudié le crédit complémentaire 2021 concernant AFJ Rhône-Sud.

La directrice, Sophie Demaurex, a présenté le travail fourni par la structure pour ajuster les salaires afin de s'adapter à la votation imposant un salaire minimum de 23,14CHF de l'heure. Les contrats des accueillantes familiales sont revus tout comme le statut du personnel et la tarification imposée aux parents.

La demande de crédit complémentaire 2021 permettra de verser un complément de salaire calculé de façon à ce que chaque heure travaillée du 1^{er} enfant au dernier enfant soit égale ou supérieure à 23,14/h CHF. Ce montant comprend le salaire de base, hors frais effectifs, ni frais de repas déjà versés. Ces compléments seront soumis à charges sociales et LPP.

Quatre échelles de salaire ont été mises en place en fonction de la structure d'accueil, de 3 à 5 enfants (2 sous dérogations). Les salaires sont calculés sur une base horaire de 50 heures par semaine et les annuités sont maintenues.

Les commissaires remercient Madame Sophie Demaurex. Ils passent au vote et vous recommandent à l'unanimité (8 membres présents) de valider le crédit complémentaire 2021 de 243'599 CHF concernant AFJ Rhône-Sud.

Bernex, le 23 mai 2021

La rapporteuse Julie Honegger